



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auxiliaires de vie scolaire

Question écrite n° 91417

Texte de la question

M. Yves Jégo appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le manque de considération porté aux AESH, ces accompagnants des élèves en situation de handicap. Si la reconnaissance de la profession ainsi que la possibilité d'obtenir un CDI au bout de 6 années ont constitué une avancée non négligeable, il n'en demeure pas moins que l'éducation nationale semble trop souvent préférer recruter des personnels en contrats aidés pour encadrer les élèves handicapés. Dès lors il lui demande ce qu'elle compte faire pour assurer la pleine reconnaissance du caractère professionnel de ces encadrants et pérenniser leurs actions auprès des jeunes en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91417

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9515

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)